

NOUVELLES DE L'APRUM

NOUVELLES du 2 juin 1998

LETTRE DU 2 JUIN 1998

Chère collègue, cher collègue,

Force m'est de constater que les questions relatives au Régime de retraite de l'Université (RRUM) auront trouvé moyen de retenir l'attention de l'APRUM pendant la majeure partie du présent exercice. Et ça continue! Qu'en est-il, au juste?

Après avoir longuement œuvré ; et avec succès je m'empresse d'ajouter! ; sur le dossier « surplus actuariel » de la Caisse de retraite, l'APRUM est maintenant invitée à participer au choix d'un membre du Comité de retraite, à savoir: le représentant des bénéficiaires du Régime de retraite. Afin de vous aider à bien saisir les enjeux en cause, je présente en deux volets distincts les réflexions les plus importantes qui me viennent à l'esprit.

VOLET #1: Documentation afférente

Vous venez de recevoir, du Secrétariat général de l'Université, quelques documents qui méritent d'être considérés. On y trouve, notamment,

- la composition du Comité de retraite;
- la date de la fin du mandat de chacun des membres dudit Comité; on y voit que le mandat de notre représentant actuel, M. Louis-Philippe Phaneuf, se termine le 31 août 1998;
- l'ensemble des procédures devant mener à l'élection, au Comité de retraite, d'un représentant DE TOUS LES PARTICIPANTS NON ACTIFS du RRUM; je vous rappelle que les membres de l'APRUM ne constituent qu'un sous-ensemble de cette catégorie;
- les dispositions du Règlement du régime les plus directement reliées à l'opération en cours;
- La procédure de consultation, dont les détails vous parviendront sous peu du Secrétariat général de l'Université, se déroulera selon le calendrier annoncé; elle comprendra, notamment, les étapes suivantes:
 - la distribution, à tous les participants non actifs du Régime, de la liste des personnes mises en candidature;
 - l'utilisation d'un bulletin de vote permettant à chaque personne d'exprimer son choix quant au représentant devant siéger au Comité de retraite;
 - un jeu d'enveloppes à retourner au secrétariat général permettant de préserver la confidentialité des votes exprimés.

VOLET #2: Rôle des membres de l'APRUM

- étant donné que la personne qui sera élue, lors du scrutin annoncé par le Secrétaire général, siégera au Comité de retraite à titre de représentant de TOUS LES PARTICIPANTS NON ACTIFS, il est très important pour l'APRUM que le choix éventuel tienne compte de son opinion.
- La direction de l'APRUM a choisi de présenter la candidature de Jacques Henripin à ce poste. Les quelques brins d'information qui vous parviendront du Secrétaire général vous rappelleront les éléments les plus pertinents de sa carrière.
- étant donné que 1 450 personnes reçoivent des prestations du RRUM et conséquemment ont le droit de voter pour le candidat de leur choix, il est important que la voix des 500 membres de l'APRUM soit entendue haut et clair.
- Je vous invite donc, instamment, à appuyer la candidature de Jacques Henripin. Vous devrez prendre les dispositions requises pour que votre bulletin de vote parvienne au Secrétariat général à l'intérieur des délais prévus.
- Et j'insiste: seul un appui massif à la candidature de Jacques Henripin permettra d'assurer la présence d'un membre de l'APRUM au Comité de retraite.

Le Président
Jacques St-Pierre
JSP/fsp